



**Pour beaucoup,
le handicap,
c'est ça !**

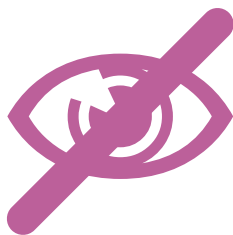
Mais dans la réalité, c'est plutôt...

Aujourd'hui encore, les idées reçues sont tenaces et la représentation du handicap souvent réduite à la personne clouée dans son fauteuil roulant. Un façon simple de conclure d'emblée à l'incompatibilité de tel ou tel handicap avec certains métiers.

Pourtant dans la réalité, le handicap recouvre des situations bien plus diverses et l'embauche d'une personne handicapée n'entraîne pas nécessairement des travaux d'accessibilité ou de lourds aménagements techniques.



Déficiéce auditive



Déficiéce visuelle



Déficiéce intellectuelle
ou handicap mental



Déficiéce motrice
(amputation)



Allergies



Maladies
invalidantes



Maladies
cardio-vasculaires



Déficiéce psychique
ou maladie mentale



Déficiéce motrice



Vraies, fausses idées...

Mythe ou réalité ? Dans nombre de cas, ces vérités qui nous apparaissent évidentes sont souvent les moins pertinentes.

« La plupart des personnes handicapées le sont de naissance »

■ **Faux.** Seules 15 % des personnes handicapées le sont de naissance ou avant l'âge de 16 ans.

« Dans leur très grande majorité, les personnes souffrant d'une déficience motrice se déplacent en fauteuil roulant »

■ **Faux.** En France, plus de 8 millions de personnes sont touchées par une déficience motrice, de la plus légère (rhumatisme, arthrose) à la plus lourde (hémiplégie, paraplégie, tétraplégie). Seules 370 000 personnes utilisent un fauteuil.

« Une standardiste malentendante ne peut plus exercer son métier »

■ **Faux.** Moyennant des aménagements (amplificateur auditif), cette personne peut être maintenue à son poste.

Hand in cap, la main au chapeau...

À l'origine, le terme « handicap » était associé, dans le domaine du jeu, à ceux dont les performances dépassaient celles des autres : sur les champs de courses, handicaper un concurrent plus fort que les autres, c'est diminuer ses chances de succès en le chargeant d'un poids supplémentaire, ou en l'obligeant à parcourir une distance plus longue, pour égaliser les chances de tous les partants. L'issue de la course est donc incertaine et laisse une part au hasard. Autant mettre alors la main dans un chapeau (hand in cap) pour tirer au sort le nom du futur vainqueur...

« Mon entreprise n'étant pas accessible, je ne peux pas recruter une personne handicapée »

■ **Faux.** Tous les salariés handicapés ne nécessitent pas d'aménagements spécifiques. De plus des aides techniques et financières existent pour adapter votre entreprise à tout type de handicap.

« Bien qu'en bonne santé, je peux être confronté dans ma vie active à une situation de handicap »

■ **Vrai.** Près d'une personne sur deux sera confrontée à une déficience ou maladie invalidante de manière durable ou réversible.

« Les personnes handicapées sont souvent absentes de l'entreprise »

■ **Faux.** Elles sont souvent moins absentes que les autres salariés car plus motivées.

« Recruter une personne handicapée coûte moins cher à l'entreprise »

■ **Vrai.** En dehors de baisser sa contribution à l'Agefiph, l'entreprise reçoit 1 500 € de prime à l'emploi et bénéficie d'une exonération de charges URSSAF de 32 % par mois.

Handicap : passons à l'emploi !

pour en savoir plus :

- **Renvoyez votre coupon-réponse ci-joint** et recevez votre brochure détaillée « **Qu'est-ce que le handicap ?** ».
- Consultez le site de l'Agefiph sur :

www.agefiph.fr